

Michèle Tabarot

La députée UMP des Alpes-Maritimes, qui préside la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, cosigne avec treize de ses homologues féminines* un texte qui justifie l'interdiction du voile intégral.



La burqa est contre les femmes, les femmes sont contre la burqa

La mission parlementaire d'information sur le voile intégral a rendu son rapport. C'est un travail approfondi qui présente une contribution utile au débat public. Il a permis d'avancer, sur certains points, des propositions désormais plutôt consensuelles : d'abord, tout le monde reconnaît que, selon les mots utilisés par le président de la République devant le congrès en juin dernier, « la burqa n'est pas la bienvenue sur le territoire de la République française ». Une majorité de parlementaires considère qu'il faut l'affirmer avec solennité, en votant une résolution qui rappellerait que le port du niqab est incompatible avec les valeurs de notre pays. Cette initiative doit être l'occasion de rappeler que l'égalité entre les hommes et les femmes est un principe non négociable en France. Presque tous les parlementaires conviennent aussi qu'il faut une loi d'interdiction. Le rapport a bien décrypté les mécanismes qui se cachent derrière le voile intégral. Il ne s'agit pas d'une question reli-

gieuse mais d'une volonté d'extrémistes voulant instrumentaliser la religion à des fins politiques. Or une déclaration de principe n'a jamais fait plier des extrémistes. Ne pêchons pas par angélisme ! Il faut aussi que cette interdiction soit assortie d'une sanction, comme pour n'importe quel comportement contraire à l'ordre public. La seule interrogation qui reste aujourd'hui en suspens est la suivante : faut-il, oui ou non, interdire les vêtements ou accessoires qui masquent le visage dans l'espace public ?

« Il faut aussi que cette interdiction soit assortie d'une sanction, comme pour n'importe quel comportement contraire à l'ordre public »

Acceptons-nous que des personnes soient intégralement masquées dans les rues de notre pays ? Chacun doit désormais répondre en conscience, en mettant de côté les querelles de personnes ou de partis.

C'est ce que nous voulons faire aujourd'hui. Nous prenons position en tant que députées de la nation.

En tant que femmes qui nous battons depuis des années pour faire progresser l'égalité des hommes et des femmes. L'ordre public est en jeu. Il n'y a pas de sécurité possible dans une société où les personnes n'ont ni visage ni identité. D'un point de vue constitutionnel, cette explication suffit à nos yeux pour justifier une interdiction totale du voile intégral dans l'espace public. Le port du masque dans la rue n'est pas reconnu à ce jour comme un droit de l'homme !

Mais notre position est aussi motivée par la dignité de la femme. Une femme en burqa, c'est une femme à qui toute vie sociale est interdite, à qui toute personnalité est déniée. C'est une ombre parmi d'autres, réduite au silence. Des millions de femmes se voient contester toute liberté et subissent un harcèlement permanent. En tant qu'éluées de terrain,

nous considérons qu'il faut affronter cette réalité. L'État a le devoir de protéger les personnes les plus vulnérables.

Nous entendons certaines femmes portant le niqab expliquer qu'il s'agit d'un choix libre. Soit. Est-il pour autant légitime lorsque l'on fait le choix de vivre en société ? Certaines décisions individuelles sont une insulte à la fraternité, un des principes fondateurs de notre nation. Surtout, c'est une pratique qui fait peser une pression considérable sur l'ensemble des femmes de ce pays. Qu'on le veuille ou non, le port de la burqa est une pratique qui envoie un message de soumission et d'exclusion dont toutes les femmes pâtissent.

Pour nous, une loi d'interdiction est indispensable avant que le phénomène ne prenne de l'ampleur. Elle doit être générale. Ou alors, elle n'a pas de sens.

* Marie-Jo Zimmermann, Nicole Ameline, Valérie Boyer, Sophie Delong, Marianne Dubois, Marie-Louise Fort, Geneviève Levy, Henriette Martinez, Bérange Poletti, Josette Pons, Marie-Josée Roig, Valérie Rosso-Debord, Isabelle Vasseur.